



# L'ÉCHO MUNICIPAL

JANVIER 2009

## SOMMAIRE

<b>Le Mot du Maire</b>	<b>p. 1</b>
<b>Présentation des Ormes</b>	<b>p. 2</b>
<b>Les Conseils Municipaux</b>	<b>p. 3 à 14</b>
<b>Les Commissions Communales</b>	<b>p. 15 à 26</b>
<b>La Réserve Naturelle</b>	<b>p. 27 et 28</b>

<b>L'École</b>	<b>p. 29</b>
<b>Infos Jeunes</b>	<b>p. 30</b>
<b>Page pratique</b>	<b>p. 31</b>
<b>La Vie des Associations</b>	<b>p. 32 à 36</b>
<b>Informations Générales</b>	<b>p. 37 à 39</b>
<b>Etat Civil</b>	<b>p 40 et 41</b>

Rédaction, diffusion Mairie des Ormes-sur-Voulzie 77134 - ☎ 01 64 01 77 73 - Courriel : [mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr](mailto:mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr)



Mme DURU, absente le jour de la photo

MEILLEURS VŒUX POUR 2009



# Le mot du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

J'ai entendu récemment, quelqu'un dire « les gens de ma génération n'ont rien à m'apprendre, je ne me nourris intellectuellement qu'au contact des plus jeunes ou des plus anciens que moi ». Je laisserai à chacun le choix d'apprécier le début de la phrase. Pour ce qui concerne le reste, j'ai eu l'honneur pendant ces premiers mois de mandat, d'être invité à partager bien des moments privilégiés qui depuis toujours rythment la vie de notre village. J'y ai retrouvé l'esprit qui m'anime, la tolérance, la rigueur et le respect. Qu'ils en soient remerciés.

Sur fond de crise monétaire, de chômage croissant et autre réchauffement climatique, l'avenir peut paraître morose. Pas facile dans ces conditions, de déterminer les obligations que ne manqueront pas de nous imposer nos dirigeants politiques. Sur ce plan, la Commune est plutôt en avance (station d'épuration, reprises des branchements plomb, traitement des pesticides et surtout le **réseau d'eaux usées**). Merci et bravo à nos élus d'alors, d'avoir été visionnaires en entreprenant ce grand chantier avec zéro franc en poche.

Vous trouverez dans cet Echo Municipal, les réalisations et les projets en cours. En 2009, nous ouvrirons d'autres dossiers comme par exemple la rétrocession du lotissement, les structures périscolaires, la sécurisation des abords de l'école. D'autres dossiers sont dans les tiroirs, mais ne verront le jour que plus tard. L'équipe municipale est au travail, les Commissions fonctionnent parfaitement et les Associations toujours aussi dynamiques. Merci à eux de m'épauler et de m'aider à faire tourner cette magnifique machine.

Comme vous le savez, je n'ai pas souhaité continuer la cérémonie des vœux du Maire. C'est une décision personnelle.

Pour terminer, une pensée respectueuse à tous ceux qui nous ont quittés en 2008. Une pensée toute particulière également à ceux qui sont dans la souffrance morale ou physique et une pensée très amicale pour Gilles Vitu.

**Le Conseil Municipal, les membres du CCAS et les Employés  
Communaux vous souhaitent une excellente année 2009.**

Très cordialement

Philippe Vernet



La Mairie



L'Eglise



Le Lavoir et la Roue à aubes

## LES ORMES SUR VOULZIE

Population : 849 habitants (recensement de 2004)

Superficie 1 222 ha

Canton de BRAY SUR SEINE

Arrondissement de PROVINS

Permanences de la Mairie :	Lundi	de 9h à 12h
	Jeudi	de 14h à 17h
	Vendredi	de 9h à 12h
	Samedi	de 9h à 12h

Téléphone : 01 64 01 77 73      Fax : 01 64 01 70 11

Courriel : [mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr](mailto:mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr)

### TÉLÉPHONES UTILES

École publique des Ormes : 01 64 01 71 49

Culte Catholique : 01 60 67 31 19

Gendarmerie Nationale : 01 60 67 10 15

Hôpital Léon Binet (Provins) :

01 64 60 40 00

Clinique Saint Brice (Provins) :

0 826 39 99 30

E.D.F. sécurité dépannage : 0 810 333 077

G.D.F. sécurité dépannage : 0 810 433 077

Sous Préfecture de PROVINS :

01 60 58 57 77

Préfecture de MELUN : 01 64 71 77 77

### NUMÉROS D'URGENCE

S.A.M.U : 15

POLICE : 17

POMPIERS : 18

Les Secours : 112 depuis votre portable

Centre ANTI-POISONS :

01 40 05 48 48

Les gardes des médecins n'étant pas assurées la nuit et le week-end, pour tout problème : **appeler le « 15 »**

Pour connaître la pharmacie de garde, téléphoner au Commissariat de Provins : **01 64 60 27 80**

Ramassage des ordures ménagères : mercredi matin

Ramassage du tri sélectif (un vendredi sur 2) : voir calendrier du S.M.E.T.O.M.

La consultation P.M.I. (protection maternelle et infantile) passe tous les mois : voir affichage municipal.

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 09 JUILLET 2008

Le 09 juillet 2008, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 03 juillet 2008, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur VERNET Philippe, Maire.

**Etaient présents** : Messieurs et Mesdames CANZIANI M., FRANCOIS P. MONMART A. GUILLAUME L. TAILLANDIER F. DURU A-F.. VARECHARD R. BUSATO J. CANIAC A. AMRANI E.

**Absents** : de NATALE G absent représenté par Mme CANZIANI M.  
JP COUSTALAT, absent représenté par M. VARECHARD.  
Y. MAURY, absent représenté par M. VERNET.  
S. SOLOHUB, absente représentée par M. TAILLANDIER.

### **Lyonnaise des eaux**

#### **Avenant SKID**

La commune bénéficie d'une unité de traitement des nitrates au niveau de son forage et alimente également en eau l'intégralité de la commune d'EVERLY.

Ces dernières années, le captage s'est chargé en pesticides avec un dépassement désormais récurrent de la norme de 0,1 µg/l. Les analyses actuelles font apparaître des concentrations de 0,11 à 0,17 µg/l en déséthylatrazine.

Depuis 2004 diverses études ont été menées sur les solutions possibles (traitement de la ressource locale ou interconnexions) en association avec la commune d'Everly mais également celle de Chalmaison.

La commune bénéficiait d'un arrêté préfectoral dérogatoire jusqu'au 31 décembre 2006 pour leur permettre de distribuer une eau non conforme en pesticides. Cette échéance n'a pu être respectée compte tenu des diverses études et de l'indécision de certaines communes. En janvier 2008, la DDASS a mis en demeure la commune de réaliser des travaux au 30 octobre 2008.

La commune a décidé d'un projet de traitement commun avec la commune d'Everly.

Il convient maintenant de lancer rapidement les travaux pour pouvoir distribuer une eau conforme à la réglementation.

Les travaux portent sur l'intégration d'un étage de filtration supplémentaire sur charbon actif en grain à l'unité de traitement existante.

En conséquence, la commune a demandé à Lyonnaise des Eaux France de prendre à sa charge le financement, l'installation puis l'exploitation de cet étage complémentaire de traitement des pesticides sur le captage communal avec un engagement de mise en service dans les six prochains mois.

Il lui a été également demandé de répartir ce nouveau coût de production en fonction des volumes consommés par les usagers des deux communes d'EVERLY et des ORMES SUR VOULZIE.

Enfin, l'amortissement de cet investissement d'un montant de 179 K€ H.T. sur la durée résiduelle du contrat de délégation (6 ans) auquel s'ajoute le coût de fonctionnement aurait conduit à une hausse excessive pour les usagers.

Il a donc été proposé deux hypothèses de prolongation à 3 ans et à 5 ans du contrat conformément aux dispositions de l'Article 40 de la Loi N° 93-122 du 29 Janvier 1993.

Afin de limiter l'augmentation du prix de l'eau, la commune a décidé de prolonger le contrat de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

approuve le projet de d'implantation d'une unité de traitement des pesticides financé et installé par le délégataire dans les six mois ;

autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°3 répercutant le coût de l'installation (investissement et exploitation ) sur le tarif du m<sup>3</sup> d'eau soit 1.0755€HT/m<sup>3</sup> et la vente d'eau en gros à la commune d'Everly soit 0.4484€ HT/m<sup>3</sup>.

POUR : 13 – ABST : 2

### **Avenant DSP**

Monsieur le Maire expose que dans l'attente de l'instruction de la délégation du service public de l'assainissement, il convient de conclure une convention provisoire d'exploitation avec la Lyonnaise des Eaux, afin d'assurer la continuité du service, le contrat actuel étant arrivé à échéance depuis le 30 juin 2007.

Par délibération du 29 juin 2007, la commune avait prolongé le contrat d'une année dans l'attente de la procédure de renouvellement du contrat dans les formes prescrites par les articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales. Cet avenant n'a pas été visé en préfecture.

Il convient entre les parties de conclure une convention provisoire pour garantir l'exploitation du service de l'assainissement de la commune dans l'attente de la désignation du prochain délégataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Approuve à l'unanimité la convention provisoire d'exploitation afin de garantir la poursuite du service de l'eau potable

Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention.

### **Informations générales**

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un courrier de la DDASS a été reçu en Mairie concernant la qualité de l'eau distribuée. Cette synthèse sera envoyée en parallèle avec la facture d'eau.
- Demande de M. SAVARY pour la pose d'une lampe d'éclairage public au niveau de sa propriété. La commune prendra contact avec le SIER. La commission environnement/travaux se déplacera sur place.
- Concernant la distribution des colis de fin d'année, Monsieur le Maire propose que cette distribution soit faite par les membres du CCAS et les membres du Conseil Municipal.
- Le Maire présente au conseil une demande de dérogation à la sectorisation scolaire pour un enfant allant sur Bray-sur-Seine. Après en avoir délibéré, la demande est déclarée sans objections :

Bray : POUR 10 – ABST. 5

- Madame FRANCOIS Patricia fait remarquer qu'une plainte pour diffamation sera déposée si les injures à son encontre sur internet ne s'arrêtent pas. Monsieur le Maire précise qu'une demande de renseignement a été demandée au Préfet de Seine et Marne à ce sujet.

### **Compte-rendu des commissions :**

- travaux/environnement : Monsieur TAILLANDIER informe l'assemblée qu'un devis topographique a été demandé à Monsieur DELASSUS Philippe, géomètre à Bray-sur-Seine, concernant la rue du Haut – Moulin d'Ocle. Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter le devis pour un montant TTC de 1 093.51 €.
- Un devis dans un premier temps a été demandé à Monsieur Didier JAKUBCZAK pour les travaux de la partie « rue basse » et « rue du Haut du Moulin d'Ocle » pour l'évacuation des eaux de pluie. Dans un deuxième temps et suite à l'accord du devis du

géomètre, Monsieur Didier JAKUBCZAK réalisera une étude de faisabilité pour les travaux de la rue du Haut de Moulin d'Ocle.

- Route de Saint-Sauveur : une demande de renseignement a été demandée à EDF et GDF afin de réaliser un fossé pour évacuer les eaux de pluie.
- Questions de Mme DURU : concernant le curage du puisard rue du Haut de Moulin d'Ocle, la Lyonnaise des eaux prends bien en charge cette intervention. Concernant le terrain « 16 gde rue de Couture » de Monsieur PREDHOMME : Monsieur le Maire informe qu'un arrêté de péril ordinaire est en cour de rédaction.
- Suite à la remarque de Monsieur BUSATO, concernant le problème du mastic sur les fenêtres de la Maison des Associations, la garantie décennale étant dépassée, la réfection éventuelle du mastic sera à la charge de la commune.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21H 05.

XXXXXXXXXXXXXX

## **SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2008**

Le 23 septembre 2008, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 16 septembre 2008, s'est réuni à la Maison des Associations, exceptionnellement, sous la présidence de Monsieur VERNET Philippe, Maire.

**Etaient présents** : Messieurs et Mesdames CANZIANI M - MOREAU P.- MONMART A.- GUILLAUME L.- TAILLANDIER F. - DURU A-F.- BUSATO J.- CANIAC A - AMRANI E - de NATALE G - COUSTALAT JP - MAURY Y - SOLOHUB S..

**Absent** : VARECHARD R absent représenté par M. VERNET.

### **Avenant au protocole d'accord Logement**

Monsieur le Maire retire de l'ordre du jour le dossier pour complément d'information.

### **Institution de la commission DSP**

Vu les dispositions de l'article 43 de la loi n°93-122 du 29 janvier 1993, le conseil municipal a procédé à l'élection des membres de la commission.

Sont élus 3 membres titulaires :Guy de NATALE ,Franck TAILLANDIER, Jean BUSATO

Et 3 membres suppléants :Mireille CANZIANI, Alain MONMART, Lionel GUILLAUME

Cette commission sera présidée par Monsieur Philippe VERNET, Maire, siègera également à cette commission avec voie consultative, le comptable de la collectivité.

Délibération prise à l'unanimité.

### **Taxe RODP (Redevance pour l'occupation du domaine public réseau gaz)**

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil du Décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et par les canalisations particulières.

Il propose au Conseil :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;

- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connue au 1<sup>er</sup> janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323 ;

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré : adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

Délibération prise à l'unanimité.

#### **Location des tables de la Salle Polyvalente**

Monsieur Lionel GUILLAUME propose au conseil de louer les tables de la Salle polyvalente. Après avoir écouté les différentes propositions le conseil municipal décide de louer les tables de la salle polyvalente pour un montant forfaitaire de 1 € par table à compter du 01 janvier 2009.

Délibération prise : POUR : 10      CONTRE : 05

#### **Suspension du contrat rural et des équipements sportifs et socio éducatifs**

Suite au Courrier reçu du Conseil Régional, il convient de prendre une décision, le Conseil municipal décide de suspendre le contrat rural et les équipements sportifs et socio éducatifs.

Délibération prise : POUR : 14      CONTRE : 1

#### **Informations générales**

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un jeune Ormois est à l'honneur, Monsieur Alexandre BRUTH, reçu 1<sup>er</sup> au Challenge de Bray et second à la finale départementale de la Prévention routière. 800 € lui sont offerts correspondant à une participation financière pour l'obtention du permis de conduire. L'ensemble du Conseil municipal le félicite. Un article paraîtra dans le prochain écho municipal.
- Achat d'une carabine à plomb pour la fête du 14 juillet. Interdiction de tirer avec les anciennes carabines suite à la réglementation en vigueur.
- Un courrier de félicitation a été envoyé à trois personnes des Ormes, récompensés de la médaille d'argent du travail.
- RD18 – Réfection de la route d'Everly : Remise en état des bordures courant octobre 2008 et remise en état de la route courant novembre 2008.
- Une personne de Cessoy est intéressée à racheter la discothèque pour un cabaret-spectacle et désire rencontrer le Conseil municipal .
- Prise en charge de 500 € par la commune pour un enfant scolarisé à Bray.
- Subvention du Conseil général pour le contrat triennal.
- Demande d'une sonnette à l'entrée de l'école faite par la directrice dû à un incident.
- Affaire Prédhomme : un nouvel arrêté a été pris le 13 septembre 2008. Visite d'un expert de l'administration sur les lieux le 06 octobre 2008.

#### **Compte-rendu des commissions :**

- Vente de peupliers de la commune : affaire en cours.
- Voirie moulin d'Ocle : Monsieur TAILLANDIER informe l'assemblée que les travaux rue basse rue haute commenceront prochainement.
- SKID : Monsieur de NATALE informe l'assemblée que le propriétaire de la parcelle attenante le château d'eau est d'accord pour vendre. Un avis de la commission de remembrement est en attente pour autoriser le bornage du terrain.
- Station d'épuration : Réunion d'information avec les trois conseils municipaux (Everly Chalmaison Les Ormes) le 07 octobre 2008 par l'entreprise choisie pour la nouvelle construction de la station d'épuration.
- Electrification rurale : renforcement de la ligne basse tension du château d'eau jusqu'au giratoire. Travaux qui commenceront en fin d'année.

- SPANC : Monsieur BUSATO informe que 6 maisons ne sont pas raccordées à l'assainissement. Une réunion d'information sera prévue le 02 décembre 2008 à 18 h 30 pour la population des 4 communes (Everly - Mouy-sur-Seine – St Sauveur les Bray – Les Ormes).
- Rencontre et Présentation de la CAF aux membres du CCAS et aux membres du Conseil municipal le 16/09/2008.
- Repas des anciens prévu le dimanche 30 novembre 2008.
- Fête et spectacle pour les enfants de l'école le 13 décembre 2008.
- Distribution des colis : date non déterminée ; cette distribution sera faite par le CCAS et le Conseil.
- Commission urbanisme : 11 déclarations préalables déposées – 1 refusée et 1 en attente.
- La commission des finances se réunira prochainement.
- Madame MOREAU demande combien d'élèves sont à l'école primaire. Réponse 64.
- Madame DURU demande si le syndicat d'électrification subventionne l'éclairage public ; Réponse de Monsieur de NATALE pas de subvention par le syndicat.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21H 55.

XXXXXXXXXXXXXX

## **SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2008**

Le 14 novembre 2008, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 6 novembre 2008, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VERNET Philippe, Maire.

**Etaient présents** : Messieurs et Mesdames CANZIANI M – MOREAU P.- MONMART A.- TAILLANDIER F. - DURU A-F.- BUSATO J.- de NATALE G – COUSTALAT JP – MAURY Y – SOLOHUB S. VARECHARD R.

**Absents** : M.GUILLAUME L absent représenté par M. de NATALE Guy.

Mme AMRANI E.

M. CANIAC A.

### **Compte-rendu**

Remarque de Mme DURU : Mme DURU demande le remplacement du mot « suspendu » sur le contrat rural par le mot « annulé ». Monsieur le Maire en prend note et souligne que le contrat rural est suspendu sous sa forme actuelle. Il pourra être reconduit.

Le compte-rendu de la séance précédente ne donne lieu à aucune observation, tous les membres présents ont signé.

### **Travaux suite à un arrêté de péril**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'affaire de Monsieur PREDHOMME concernant le terrain « gde rue de Couture », il convient de faire des travaux de mise en sécurité et remise en état du jardin. Deux devis ont été présentés :

- M. CANIAC : 630.00 € TTC (jardin)
- M. HEURTEVENT : 1 724.93€ TTC (mise en sécurité).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'engager les travaux de mise en sécurité.

Délibération prise par 12 voix POUR – 1 ABSTENTION

Si Monsieur PREDHOMME n'est pas solvable, les travaux seront à la charge de la commune.

### **Achat d'une autolaveuse**

Monsieur de NATALE expose à l'assemblée qu'il faudrait acquérir une autolaveuse. Le Conseil municipal décide d'inscrire en investissement l'achat de l'autolaveuse.

Montant TTC de 2 868 € aux Ets QUINOT.  
Délibération prise par 10 voix POUR - 3 ABSTENTIONS

**Décision modificative pour l'achat d'une autolaveuse – M. MAURY**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaire sur le budget de l'exercice 2008 :

- DF art 61522 : - 1 525.80
- DF art 023 : + 1 525.80
- RI art 021 : + 1 525.80
- DI art 2188 : + 1525.80

Décision prise par 10 POUR – 3 ABSTENTIONS

**Décision modificative – budget assainissement – M.MAURY**

Le Conseil décide les modifications suivantes au budget du service assainissement :

Section investissement – recettes :

Art 1688 : - 142 €

Art 2031 : + 142 €

Délibération prise à l'unanimité.

**Décision modificative – Installation électrique au hangar – M.MAURY**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaire sur le budget de l'exercice 2008 :

- DF art 61522 : - 3 108.43
- DF art 023 : + 3 108.43
- RI art 021 : + 3 108.43
- DI art 2188 : + 3 108.43

Décision prise à l'unanimité.

**Travaux rue Basse – M. MAURY**

Le Conseil municipal décide d'inscrire en investissement les travaux de la Rue Basse pour un montant de 8 770.40 € (art 2318).

Délibération prise à l'unanimité.

**Contrat triennal – M. de NATALE**

Le Conseil municipal autorise le Maire à lancer un dossier de consultation sur la rue partie basse rue de la rivière et une partie rue du moulin d'Ocle et à signer toutes les pièces correspondantes.

Délibération prise à l'unanimité.

**Avenant SKID - M. de NATALE**

La commune bénéficie d'une unité de traitement des nitrates au niveau de son forage et alimente également en eau l'intégralité de la commune d'EVERLY.

Ces dernières années, le captage s'est chargé en pesticides avec un dépassement désormais récurrent de la norme de 0,1 µg/l. Les analyses actuelles font apparaître des concentrations de 0,11 à 0,17 µg/l en déséthylatrazine. Depuis 2004 diverses études ont été menées sur les solutions possibles (traitement de la ressource locale ou interconnexions) en association avec la commune d'Everly mais également celle de Chalmaison.

La commune bénéficiait d'un arrêté préfectoral dérogatoire jusqu'au 31 décembre 2006 pour leur permettre de distribuer une eau non conforme en pesticides. Cette échéance n'a pu être respectée compte tenu des diverses études et de l'indécision de certaines communes. En janvier 2008, la DDASS a mis en demeure la commune de réaliser des travaux au 30 octobre 2008.

La commune a décidé d'un projet de traitement commun avec la commune d'Everly.

Il convient maintenant de lancer rapidement les travaux pour pouvoir distribuer une eau conforme à la réglementation.

Les travaux portent sur l'intégration d'un étage de filtration supplémentaire sur charbon actif en grain à l'unité de traitement existante.

En conséquence, la commune a demandé à Lyonnaise des Eaux France de prendre à sa charge le financement, l'installation puis l'exploitation de cet étage complémentaire de traitement des pesticides sur le captage communal avec un engagement de mise en service dans les six prochains mois.

Il lui a été également demandé de répartir ce nouveau coût de production en fonction des volumes consommés par les usagers des deux communes d'EVERLY et des ORMES SUR VOULZIE.

Enfin, l'amortissement de cet investissement d'un montant de 179 K€ H.T. sur la durée résiduelle du contrat de délégation (6 ans) auquel s'ajoute le coût de fonctionnement aurait conduit à une hausse excessive pour les usagers de la part 120 m<sup>3</sup> du délégataire.

Il a donc été proposé deux hypothèses de prolongation à 3 ans et à 5 ans du contrat conformément aux dispositions de l'Article 40 de la Loi N° 93-122 du 29 Janvier 1993.

Afin de limiter l'augmentation du prix de l'eau, la commune a décidé de prolonger le contrat de 5 ans.

Vu la commission Loi Sapin et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

approuve le projet de d'implantation d'une unité de traitement des pesticides financé et installé par le délégataire dans les six mois ;

autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°3 répercutant le coût de l'installation (investissement et exploitation) sur le tarif du m<sup>3</sup> d'eau soit 1.0755€HT/m<sup>3</sup> et la vente d'eau en gros à la commune d'Everly soit 0.4484€ HT/m<sup>3</sup>.

Délibération prise par 12 POUR – 1 ABSTENTION

### **Informations générales**

- Madame SOLOHUB expose à l'assemblée son voyage au Pays de Galles du 19 au 21/08/08 concernant le projet de jumelage. Prochainement création de l'association. Un article paraîtra dans le prochain écho municipal.
- Mme MOREAU Patricia demande à l'assemblée son intégration à la commission de l'Environnement et Travaux afin de pouvoir les aider à la parution des articles dans le journal municipal.
- Monsieur MAURY communique à l'assemblée le montant de la dotation (20 253.01 €) qui sera attribuée à la commune au titre de la répartition de l'acompte du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement.
- Monsieur MAURY informe le Conseil Municipal de l'exonération de la taxe professionnelle de la SAGEP (changement de statut juridique) à partir de 2010.
- CAUE 77 : Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de CAUE77, après réflexion, le conseil municipal ne souhaite pas adhérer à cette association. CONTRE : 12 – ABSTENTION : 1
- Monsieur BUSATO énonce les différents sujets abordés à la communauté de Communes (création de la zone d'activité à Bray – création du SPANC – la construction nouvelle de la perception – Mission Locale Provinois pour les 16-25 ans).Un article sera publié prochainement.
- Madame MOREAU informe l'assemblée qu'un local est ouvert aux parents qui attendent les enfants à la sortie de l'école en cas de mauvais temps. Des bancs seront entreposés prochainement.
- Monsieur le Maire rappelle et informe l'assemblée des différentes dates et courriers reçus :
  - Distribution des colis pour la Maison de Retraite le jeudi 18 décembre 2008 à 14 heures.
  - Distribution des colis pour les retraités le samedi 20 décembre 2008 à partir de 9 heures.

- Demande de subvention : Ecole d'horticulture et du paysage du Sénonais. Avis défavorable : POUR : 1 - CONTRE : 10 – ABSTENTIONS : 2
- Recensement de la population 2009 du 15 janvier 2009 au 14 février 2009 ; coordinateur communal : Monsieur COUSTALAT Jean-Pierre. Deux agents recenseurs seront désignés ultérieurement.
- Le Secteur Paroissial demande à titre gratuit le prêt de la salle polyvalente le 02/06/2009. Avis favorable : POUR : 12 – CONTRE : 1
- Demande de subvention de la Ligue contre le cancer. Avis défavorable : CONTRE : 12 – ABSTENTION : 1
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un montant de 559.17 € (redevance pour occupation du domaine public année 2007 et 2008) sera attribué à la commune venant de GRDF.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier a été envoyé au Service des domaines afin d'estimer le loyer du logement communal.
- Lac Réservoir Marne : Madame MOREAU avise l'assemblée qu'une plaquette d'information sera distribuée la semaine prochaine.
- Commission environnement-travaux : M. de NATALE – M. MONMART
- Travaux Route d'Everly : les travaux sont prévus au mois de novembre.
- Remplacement des branchements plomb rue de la Rivière.
- Travaux en prévision pour empêcher les gens du voyage à s'installer sur le terrain en face de la mairie. (mise en place de tranchée et poteaux avec pelle prêtée gracieusement).
- Réunion tous les premiers samedi de chaque mois avec Mme WARIN, directrice de l'Ecole afin de définir les travaux à exécuter.
- Route de Saint-Sauveur : la commission a décidé de confier à une entreprise les travaux pour la remise en état du puisard et fossé. Un devis sera demandé. Visite sur le terrain le mardi 18/11/08.
- Remblaiement en terre du terrain de foot et réfection des poteaux prévue.
- Rue Haute du Moulin d'Ocle : tuyauterie obstruée ; ouverture à la mini pelle et dégagement du tuyau. Collecte des résultats des écoulements des eaux pour travaux complémentaires éventuels.
- Signalisations des bacs des massifs grande rue de couture. Ce sujet sera étudié en commission.
- Commission des Fêtes : Madame CANZIANI
- Concours Villes et Villages illuminés : La commune décide de participer au concours. Les personnes intéressées doivent s'inscrire en Mairie.
- Repas des retraités : le dimanche 30 novembre 2008
- Opération 1 enfant 1 jouet : l'association des motards de Provins en collaboration avec la Croix Rouge passeront le dimanche 7 décembre 2008 vers 12 heures 45 pour collecter les jouets et friandises.
- Noël des enfants de l'Ecole : le samedi 13 décembre 2008.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22H05.

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

## SEANCE DU 16 DECEMBRE 2008

Le 16 décembre 2008, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 11 décembre 2008, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VERNET Philippe, Maire.

**Etaient présents** : Messieurs et Mesdames CANZIANI M – MOREAU P.- MONMART A.- TAILLANDIER F. - BUSATO J.- de NATALE G – COUSTALAT JP – MAURY Y – SOLOHUB S. VARECHARD R. – GUILLAUME L. – AMRANI E. – CANIAC A.

**Absents** : Mme DURU Annie-France absente représentée par M. BUSATO J.

### **Compte-rendu**

Le compte-rendu de la séance précédente ne donne lieu à aucune observation, tous les membres présents ont signé.

### **Photocopieur Imprimante scanner C253 – M. MAURY**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte l'offre de la société KONICA MINOLTA en date du 16 décembre 2008, location d'un copieur C 253 pour la somme mensuelle de 325 € HT pour 60 mois. Il autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette transaction.

Le Conseil municipal accepte l'offre de contrat de maintenance de la société KONICA MINOLTA concernant le copieur C 253 pour la somme de 0,008 € HT la copie en copie monochrome (avec engagement de 3000 copies/mois) et 0,075 € HT la copie couleur. Le photocopieur C 250 sera placé à l'école et le coût de la maintenance pour copie monochrome s'élève à 0,01 € HT la copie (avec engagement de 2000 copies/ mois) – Blocage des copies couleurs, aucune copie couleur ne sera réalisée. Il autorise le Maire à signer le contrat à intervenir.

Délibération prise à l'unanimité.

Economie mensuelle d'environ 100 €.

### **Coupe de bois – M. GUILLAUME**

Vu les parcelles de bois à couper proposées aux personnes qui se sont inscrites (25), le conseil fixe la participation des demandeurs à 4,00 € (quatre euros) le stère.

Délibération prise à l'unanimité.

### **Recensement 2009 – M. COUSTALAT**

Monsieur le Maire précise qu'un recensement de la population aura lieu à compter du 15 janvier 2009 et qu'il a nommé Monsieur COUSTALAT, coordonnateur. Il convient de désigner 2 agents recenseurs : Monsieur CANZIANI François, secteur Moulin d'Ocle et Madame MARCHE Huguette, secteur de Couture.

Monsieur COUSTALAT expose qu'il y a lieu de prévoir la rémunération de ces personnes qui incombe à la Commune ainsi que le versement des charges sociales, l'ensemble de ces dépenses étant librement fixé par le Conseil municipal. Le Conseil municipal décide d'appliquer le coefficient + 15 % à ces tarifs.

Délibération prise : POUR : 14      ABST : 1

### **Avenant bail logement 2 grande rue de Couture – M. VERNET**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de réévaluer le montant du loyer du logement occupé par un employé communal. L'estimation du service des domaines s'élève à 494.00€ /mois charges comprises. Actuellement le loyer mensuel + charges s'élève à 273.00 € /mois. Monsieur le Maire propose une augmentation de cent euros au Conseil c'est-à-dire un loyer mensuel s'élevant à 373.00 € / mois charges comprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter la proposition de Monsieur le Maire.

Délibération prise : POUR : 12      CONTRE : 2      ABST : 1

### **Nouveaux statuts du SICTEUCEO – M. de NATALE**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU les statuts actuels du SICTEU-CEO,  
VU la délibération du SICTEU-CEO en date du 27 novembre 2008 approuvant la consultation des collectivités adhérentes au SICTEU-CEO sur la modification des articles 1, 2 et 3 de leurs statuts,

CONSIDERANT la nécessité d'élargir les compétences du syndicat afin de lui déléguer entièrement la compétence assainissement collectif, notamment sur les réseaux de collecte des eaux usées des trois collectivités, et non pas seulement sur les ouvrages utilisés en commun (station d'épuration et réseau collectant les eaux de plusieurs communes)

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE d'accepter la modification des statuts du SICTEU-CEO qui consiste à :

- supprimer l'article 14,
- renommer en conséquence « article 14 » et « article 15 » les articles 15 et 16
- et modifier la rédaction des articles 1, 2, 3, 4, 5 et 13 des statuts qui seront rédigés comme suit :

#### **ARTICLE 1**

Il est constitué, en application de l'article L.5212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, entre les communes de CHALMAISON, EVERLY, LES ORMES-SUR-VOULZIE, un Syndicat Intercommunal d'assainissement pour l'exercice du service public d'assainissement collectif. Ce syndicat est constitué pour une durée illimitée. Il prend le nom de Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Eaux Usées de Chalmaison Everly Les Ormes sur Voulzie (S.I.C.T.E.U.C.E.O.).

#### **ARTICLE 2**

Le syndicat a la charge de :

- La construction et l'exploitation des ouvrages de collecte, de transport, de traitement des eaux usées, et de rejet des eaux traitées.
- L'évacuation, la valorisation et / ou l'élimination des produits issus du traitement des eaux usées (boues et autres résidus).

#### **ARTICLE 3**

Des aménagements ou modifications pourront être apportés aux présents statuts du syndicat dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales, notamment l'entrée d'une commune non fondatrice moyennant participation.

#### **ARTICLE 4**

Le siège du syndicat est en mairie des Ormes-sur-Voulzie.

#### **ARTICLE 5**

Le syndicat est administré par un comité composé de délégués élus par leurs assemblées délibérantes (conseils municipaux) dans les conditions prévues par les articles L.5212-6 à L.5212-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le nombre de délégués sera le suivant :

CHALMAISON	3 titulaires	2 suppléants
EVERLY	3 titulaires	2 suppléants
LES ORMES-SUR-VOULZIE	3 titulaires	2 suppléants

#### **ARTICLE 13**

Le syndicat pourvoit à ses dépenses à l'aide de ressources provenant notamment :

- du produit de la redevance d'assainissement collectif, appliquée sur le prix de l'eau, facturée aux usagers raccordés et raccordables au réseau d'assainissement.
- des dotations et subventions de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Agence de l'Eau ou de toute autre instance.
- de la récupération de la TVA
- des ressources de l'emprunt
- des dons et legs



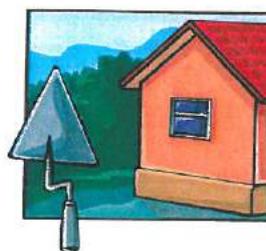
- Fêtes : Mme CANZIANI : Distribution des colis à la Maison de retraite le 18/12/08 et distribution des colis aux anciens le 20/12/08.
- Travaux – Environnement : M. de NATALE : bordures trottoir sur la route d'Everly effectuées  
Renforcement de la ligne EDF du giratoire au château d'eau.  
Remarque de M. VARECHARD : la réfection de la route d'Everly a été effectuée récemment mais l'entreprise qui a fait les travaux, au lieu de remporter quelques éléments de bordure qui se trouvaient en supplément, a pris l'initiative de les placer à un endroit où il a jugé que c'était utile. Heureusement, un de nos concitoyens a dénoncé cette action qu'il jugeait scandaleuse et déclaré qu'il allait louer une minipelle pour retirer ces bordures ... à noter, pour information que tous ces travaux sont pris en charge par le Conseil Général et ne coûtent donc rien aux habitants de la commune, contrairement à une affirmation mensongère qui circule ....
- Information : Mme MOREAU : prochain Echo municipal : attente des articles, date limite le 17/12/08 ; 204 cartes de vœux imprimées (maison de retraite et colis).

Informations de M. VARECHARD : Dans le cadre de la communauté de commune, il a été décidé de faire fonctionner le syndicat d'initiative de Bray sur tout le canton. A ce titre, il est demandé à chaque commune de désigner un conseiller chargé de recueillir les informations sur les sites de la commune intéressant à visiter. Même demande pour dresser la liste des gîtes, chambre d'hôtes ou hôtel susceptibles de recevoir des touristes. Il est prévu de faire une carte détaillée du canton avec au dos tous les renseignements transmis pour chaque commune.

- Projet de fusion entre le SEP (Syndicat d'Etudes et de Programmation) Bassée-Montois (ou SIEP, abréviation toujours utilisée par le Président M.SATIAT) et le SMEP (Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation) du Provinois. Il est proposé que la communauté de communes fusionnée avec le SEP Bassée-Montois fusionne également avec le SMEP. Le SEP ou SIEP représente 25 525 hab et le SMEP, 31 288 hab. Ces fusions permettraient de mettre en place le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) véritable outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale. Cela permettra d'orienter l'évolution du territoire.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21H35.

# COMMISSION DE L'URBANISME



## TRAVAUX ANNÉE 2008

HANIQUE Laurent	DP0773470700003	28/12/07	<i>Clôture</i>
BERTANI Yvonne	DP0773470700004	28/12/07	<i>Clôture</i>
JUNK Robert	DP0773470800002	21/01/08	<i>Transformation terrasse en véranda</i>
BOUCHE / MARIE	PC0773470600005 M1	24/01/08	<i>Clôture et accès Création accès supplémentaire</i>
GOUSSARD Joël	DP0773470800001	28/01/08	<i>Détachement un lot</i>
GRECKI Stanislas	DP0773470800003	07/02/08	<i>Percement porte de garage</i>
GRECKI Stanislas	DP0773470800004	07/02/08	<i>Portail métallique 2 vantaux</i>
MINOST Jean Claude	DP0773470800005	07/02/08	<i>Clôture poteaux et grillage</i>
LARRAUFIE Charles	DP0773470800006	09/02/08	<i>Mur et clôture</i>
SALANSON Daniel	DP0773470800007	09/02/08	<i>Mur</i>
DILLENCHNEIDER Pascal	DP0773470800008	09/02/08	<i>Mur clôture</i>
LEQUEUX David	DP0773470800009	11/02/08	<i>Abri jardin</i>
CAPPE Bruno	DP0773470800010	12/02/08	<i>Remplacement porte par fenêtre</i>
BORDMANN José	DP0773470800011	29/02/08	<i>Panneaux solaires et 2 panneaux thermiques</i>
GEOFFROY Didier	DP0773470800012	11/03/08	<i>Mur de clôture</i>
HOMYRDA Jean	DP0773470800013	11/03/08	<i>Auvent ouvert</i>
PICHOT Cyril	DP0773470800014	11/03/08	<i>Abri de jardin</i>
VIVET Dominique	PC0773470800001	20/03/08	<i>Maison</i>
PARIS Patrick	PC0773470600006	04/04/08	<i>Extension construction</i>

ANGEVIN Willy	PC0773470600008	05/04/08	<i>Déplacement implantation future construction</i>
PERRIAT Lisbey	DP07734708000015	18/04/08	<i>Modification clôture réhaussement et déplacement portillon</i>
MOREAU Gérard	DP0773470800016	11/04/08	<i>2 lucarnes type vélux</i>
LARRAUFIE Charles	DP0773470800017	18/04/08	<i>Ouverture sur pignon</i>
VITU Grégory	DP0773470800018	15/05/08	<i>Pose de 4 vélux</i>
BORDMANN José	DP0773470800020	26/05/08	<i>Clôture, remplacement porte garage, panneaux photovoltaïques</i>
RAGEADE Gilles	DP0773470800019	30/05/08	<i>Abri</i>
COUSTALAT Jean Pierre	DP0773470800021	30/05/08	<i>Préau</i>
REGEAU-ALMANZA Jacques	DP0773470800022	17/06/08	<i>Garage et terrasse ouverte</i>
BRICOGNE Jean Philippe	DP0773470800023	10/07/08	<i>Clôture</i>
MISSENGUE Vidal	DP0773470800025	31/07/08	<i>Transformation garage en chambre</i>
MAURY Colette	DP0773470800026	08/09/08	<i>3 terrains à bâtir</i>
GUILBERT Romain	DP0773470800027	08/09/08	<i>4 vélux</i>
HANIQUE Laurent	DP0773470800028	07/10/08	<i>Abri en bois</i>
NOEL-ANTIFORA	PC0773470800002	24/10/08	<i>Maison</i>

#### Légendes

PC : Permis de Construire  
 DP : Déclaration Préalable

**LA COMMISSION DE L'URBANISME SOUHAITE  
 À TOUTES ET À TOUS  
 UNE BONNE ANNÉE 2009.**

**PATRICIA MOREAU**

# LE PERMIS DE CONSTRUIRE

## Un peu d'histoire : quelques dates

Le point de départ de l'évolution moderne du permis de construire peut être fixé au décret du 26 mars 1852 relatif aux rues de Paris, imposant un "permis de bâtir" dans l'intérêt de la sécurité publique et de la salubrité.

Une loi du 15 février 1902 fait du permis de construire une mesure de police de l'hygiène publique : dans toutes les communes le Maire a l'obligation de définir un règlement destiné à assurer la salubrité des habitations. Dans les villes de plus de 2.000 hbts aucune construction ne pourra être édifiée sans qu'une autorisation ne vienne constater le respect de ce règlement.

Une loi du 14 mars 1919 (complétée en 1924) transforme le permis de construire en mesure de police de l'urbanisme : dans toutes les communes de plus de 10.000 hbts un projet d'aménagement et d'embellissement doit être défini et les constructions sont toutes subordonnées à autorisation pour contrôler le respect du plan d'aménagement.

C'est une loi du 15 juin 1943 qui a donné au permis de construire sa forme moderne en substituant une autorisation unique à l'ensemble des autorisations partielles qui existaient auparavant. Le permis de construire devient obligatoire sur l'ensemble du territoire quelle que soit l'importance de la commune, aussi bien dans le cadre de projets d'ensemble que pour les constructions isolées. Cette loi de 1943 fut annulée et remplacée par l'ordonnance du 27 octobre 1945 portant rétablissement de la légalité républicaine.

La législation fut ensuite modifiée à plusieurs reprises puis intégrée dans le "code de l'urbanisme et de l'habitation" par une loi n°61-1298 du 30 novembre 1961 et le décret n°61-1036 du 13 septembre 1961.

Deux décrets du 28 mai 1973 (n°73-1022 et 73-1023) scindent en deux codes distincts les dispositions propres à l'urbanisme et celles propres à la construction. Le "code de l'urbanisme" est ainsi créé, distinct du "code de la construction et de l'habitation". La séparation de ces deux législations, annoncée dès 1967, est ainsi consacrée.

Les lois des 7 janvier et 22 juillet 1983 ainsi que le décret du 30 décembre 1983 marquent l'application au droit de l'urbanisme des principes de la décentralisation. Le fond du droit n'est pratiquement pas touché, mais la procédure d'instruction et d'attribution est bouleversée. Notamment les principes de détermination de l'autorité compétente. Le critère de base est l'existence d'un plan d'occupation des sols approuvé. En ce cas le Maire sera compétent pour instruire et prendre les décisions. Dans le cas contraire l'autorité compétente sera le Préfet au nom de l'Etat. Bien sûr, les règles sont un peu plus complexes en réalité. Mais le principe est bien le partage de la compétence entre l'Etat et les communes en fonction de l'existence ou non d'un plan d'occupation des sols.

## Le nouveau permis de construire :

La réforme du permis de construire et des autres autorisations d'urbanisme est entrée en vigueur au 1er octobre 2007.

Les éléments essentiels de la réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme sont les suivants :

> Des procédures regroupées.

Face à la multiplication des régimes d'autorisation ou de déclaration dans le code de l'urbanisme, le décret a pour effet de fusionner les 11 autorisations et 5 régimes de déclarations existants en 3 permis et une déclaration préalable : permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir.

> Des champs d'application plus précis : la liste des travaux soumis à permis, à autorisation ou à déclaration sont fixée de façon exhaustive.

> Des délais d'instruction garantis et un contenu précis des dossiers de demande.

Un "délai de base" est fixé par le décret. Il figure sur le récépissé remis au demandeur lors du dépôt de

son dossier en mairie. De plus, le décret précise de façon exhaustive la liste des pièces qui doivent être jointes à une demande de permis ou à une déclaration préalable.

> Une plus grande responsabilité des constructeurs et de leurs architectes.

Lors du dépôt de la demande, de nombreux éléments deviennent déclaratifs, et le service instructeur n'a pas à assurer de vérification préalable. Lors de l'achèvement des travaux, la réforme modernise le régime du contrôle de la conformité des travaux.

## **Permis de construire : principe**

### **Définition**

Le permis de construire est un document administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

Ce document obligatoire pour les travaux de grande importance ne doit porter que sur les biens immobiliers.

### **Travaux sur les constructions nouvelles**

D'une manière générale, les constructions nouvelles sont par principe soumises à permis de construire, même lorsqu'elles ne comportent pas de fondation.

Par exception, sont notamment dispensés d'un permis de construire, en raison de leur nature ou de leur très faible importance, sauf si elles sont implantées en secteurs sauvegardés ou en site classé :

- les constructions qui créent entre 2 et 20 m<sup>2</sup> de surface hors oeuvre brute (SHOB),
- les constructions dont la hauteur au-dessus du sol est inférieure à 12 mètres et qui n'ont pas pour effet de créer de surface de plancher ou qui ont pour effet de créer une SHOB inférieure ou égale à 2 m<sup>2</sup>.

### **Travaux sur les constructions existantes**

Les travaux sur constructions existantes sont en principe non soumis à permis de construire.

Un permis de construire est notamment exigé pour :

- l'agrandissement d'un bâtiment lorsque l'opération vise à créer plus de 20m<sup>2</sup> de (SHOB). C'est le cas par exemple lorsque le projet de construction nécessite la création de niveaux supplémentaires à l'intérieur du logement, augmentant ainsi la surface habitable,
- le changement de destination d'une construction (par exemple le changement d'un local commercial en local d'habitation) lorsque ces travaux sont accompagnés d'une modification de la structure porteuse ou de la façade du bâtiment,
- la modification du volume de l'habitation lorsque l'opération nécessite de percer ou d'agrandir une ouverture sur un mur extérieur.

### **Recours obligatoire à un architecte**

Le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire lorsque la surface hors oeuvre nette (SHON) de la future construction dépasse 170m<sup>2</sup>.

### **Possibilité de conseils**

La personne qui n'est pas dans l'obligation de confier son projet de construction à un architecte peut toutefois obtenir gratuitement des conseils auprès :

- d'un architecte du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE),
- du service de l'urbanisme de la commune où est situé le terrain,
- de la Direction départementale de l'équipement (DDE).

### **Durée de validité du permis de construire**

Le permis de construire a une durée de validité de 2 ans.

Le titulaire de l'autorisation peut en demander la prolongation au moins 2 mois avant son expiration.

Franck TAILLANDIER  
Vice Président Commission Urbanisme.

Sources informatiques :  
[www.urbanisme.equipement.gouv.fr](http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr)  
<http://vosdroits.service-public.fr>  
<http://www.coin-urbanisme.org>

# Travaux réalisés et travaux en cours

## Route d'Everly

Avant



Après



## Renforcement de la ligne EDF basse tension route de Provins (RD 412)

Avant



Pendant



## Reprises des branchements d'eau (rue du Moulin d'Ocle)

Avant



Après



Écoulement des eaux de pluies (rue Basse- rue du Haut de Moulin d'Ocle)

Avant



Après



Écoulement des eaux de pluies rue de Moulin d'Ocle

En cours



Abri de l'école (ancienne prise de travail)



## Au programme pour 2009

- Travaux d'écoulement des eaux de pluies route de Saint Sauveur.
- Réduction des zones d'ombre (éclairage public) - rue du Gué Bridou - rue de la Fontaine - route de Provins (sortie direction Bray sur Seine) - route d'Everly - RD 412 - rue de Moulin d'Ocle - rue du haut de Moulin d'Ocle .
- Pose de l'unité de traitement des pesticides à coté du château d'eau.
- Réfection de la bande roulement sur la RD 412 entre le croisement avec la RD 18 et le giratoire.
- Sécurisation aux abords de l'école et classement en zone 30.
- Contrat triennal de voirie phase 1 et 2 (bas de la rue de la rivière et rue du Moulin d'Ocle côté rue de l'abreuvoir). La phase 3 (haut de la rue de la rivière) sera effectuée en 2010.
- Renforcement de la signalisation routière grande rue de Couture (pose de réflecteurs sur les bacs à fleurs).
- Pose de barrières chemin de Frilure.
- Aménagement d'une aire de jeux pour les plus petits.

### D'autres travaux d'infrastructures vont débuter en 2009.



#### Nouvelle station d'épuration

A l'emplacement du lieu-dit « Chambry », entre les Communes d'Everly et des Ormes sur Voulzie. Durée approximative des travaux : 2 ans. La maîtrise d'œuvre est assurée par la DDAF. Pour la gestion de cette station, les trois communes de Chalmaison, Everly et les Ormes sur Voulzie, se sont regroupées en syndicat, le SICTEUCEO.

Réactivation de la ligne SNCF Montereau-Gouaix.  
Durée approximative des travaux : 2 ans. Cette ligne permettra d'éviter le détour des trains de fret par la grande ceinture Parisienne.



Ces deux dossiers feront l'objet d'une information plus détaillée après que les réponses aux questions restées en suspens nous aient été communiquées.

La Commission Travaux et Environnement vous souhaite une  
excellente année 2009

# ASSAINISSEMENT

Notre commune est équipée d'un assainissement collectif appelé communément « tout à l'égout ».

Ces travaux ont été réalisés vers les années 1978, grâce à la clairvoyance des responsables de l'époque.

Le traitement des boues est assuré par une station d'épuration située sur la route d'Everly.

La quasi totalité des habitations est branchée sur ce collecteur sauf 8 qui ont du conserver leur installation d'assainissement individuel.

La Communauté de Communes de la Bassée a créé un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) conformément à la réglementation de la loi sur l'eau de 1992.

Le but de ce service obligatoire est de s'assurer du bon fonctionnement des installations d'assainissement individuelles des particuliers ayant une résidence principale ou secondaire.

L'objectif n'est pas de remettre toutes les installations en conformité avec les normes actuelles, mais de faire en sorte qu'elles fonctionnent mieux.

Cet effort collectif vise la préservation de nos ressources en eaux superficielles et souterraines.

Pour mener cette mission de diagnostic des installations, la communauté des Commune de la Bassée a décidé de mandater la société VEOLIA EAU.

L'action du service public d'assainissement non collectif (SPANC) comporte trois types d'intervention :

- le diagnostic systématique et obligatoire des installations existantes,
- tous les 6 ans, la vérification régulière du bon fonctionnement de chaque installation d'assainissement non collectif,
- les prestations de contrôle assurées par le SPANC donnent lieu au paiement par l'utilisateur d'une redevance d'assainissement non collectif.

Montant de la redevance et des différentes interventions :

- instruction de projet d'installation à l'occasion d'un permis de construire : 75€ (hors taxes).
- Contrôle sur le terrain pendant la réalisation des travaux avant remblaiement : 95€ (hors taxes).
- Plus value pour contre visite en cas de non conformité : 75€ (hors taxes).
- Contrôles périodiques réglementaires sur 6 ans : 75€ (hors taxes).

Pour tout renseignement, s' adresser au conseiller municipal délégué.

Mr Jean BUSATO, Conseiller Municipal.

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

## REPAS A DOMICILE :

- livré par la Maison de Retraite de Bray sur Seine (01 60 58 58 60)

5,05€ le repas pour les habitants des Ormes.

C'est un repas de midi à réchauffer, livré 7 jours sur 7.

- livré par l'hôpital de Provins (Service Économat au 01 64 60 40 11)

5,90€ le repas à réchauffer. Vous pouvez commander un ou plusieurs repas, livraisons les lundis, mercredis et vendredis. Cette offre est réservée aux personnes âgées de plus de 60 ans.

## TRANSPORTS :

- Transports à la demande « cars Moreau » : vous devez réserver votre place la veille de votre déplacement avant 16h au 01 64 01 82 05.

Exemple : Destination Provins, le carnet de 10 tickets coûte 11,40€ (un ticket à composer à l'aller et au retour).

- Transports gratuits en Ile de France pour les bénéficiaires du R.M.I.

Appelez le 0800 948 999 (appel gratuit depuis un poste fixe) en vous munissant de votre n° d'allocataire de la C.A.F. et une personne vous explique tout et vous envoie un formulaire à remplir.

Vous n'êtes pas bénéficiaires du R.M.I. mais vous touchez l'AME, ASS, API ou la CMU-C, vous avez droit jusqu'à 75% de réduction sur l'achat de vos titres de transport. Appelez le 0800 948 999 pour en bénéficier.

- Transport médical ou paramédical pour Provins, Montereau, Sens, Donnemarie, Nangis, Longueville ou Nogent sur Seine, téléphonez à la mairie de Bray sur Seine au 01 60 67 10 11 (transport de l'ACSAD). Exemple : 18€ pour aller à l'hôpital de Provins.

- « Pam 77 » est un service public de transport collectif à la demande destiné aux personnes handicapées. Tarifs : jusqu'à 15 kms = 2€, de 15 à 25 kms = 6€, de 25 à 50 kms = 10€ .... Renseignements au 0810 0810 77, prix d'un appel local.

## SANTÉ :

Unité de santé publique :

- Centre de dépistage anonyme et gratuit (C.D.A.G.) : dépistage SIDA, Hépatite B et C.
- Vaccinations

L'unité est situé dans les locaux de APS CONTACT, 28 rue de la Venière à Provins (01 64 74 55 55).

## **SOCIAL :**

Un pôle « accompagnement » est mis en place pour organiser une prise en charge globale de la personne en difficulté, pour proposer un accompagnement formalisé et renforcer le travail en réseau. Contactez le Conseil Général de Seine et Marne au 01 64 14 78 66.

## **RESTOS DU CŒUR :**

Centre de Bray sur Seine, rue de la fontaine, tél : 01 60 67 10 11.

Les inscriptions se font pendant toute la campagne avec une pièce d'identité, justificatifs des ressources du foyer, bordereau de prestations familiales, certificats de scolarité et avis de non imposition.

*Tous les dons alimentaires longue conservation et produits d ' hygiène sont les bienvenus. Merci.*

Comme chaque année, le C.C.A.S. des Ormes a offert aux titulaires du Brevet des Collèges un bon d'achat de 30€ .

Toutes nos félicitations à :

- BERLIN Dylan
- BRUTH Alexandre
- CHAPEL Tiffany
- DUPUIS Mélanie
- MARQUES Thomas.

En décembre 2008, le C.C.A.S. a offert :

- 95 colis à nos aînés,
- 5 colis pour des personnes handicapées,
- un présent aux 90 résidents de la Maison de Retraite.

Pour tout problème, n'hésitez pas à téléphoner à la mairie des Ormes (01 64 01 77 73) pour avoir un rendez vous.

Le C.C.A.S. est à votre service.

Le Vice-Président  
Mr COUSTALAT

# COMMISSION DES FÊTES

## REPAS DES SENIORS

C'est à 12h30 que tout le monde s'était donné rendez-vous à la salle polyvalente ce dimanche 30 novembre pour le traditionnel repas des Séniors.

Excellent repas, musique, danse, bonne ambiance ont permis à tous de passer un agréable moment.

Encore un grand merci à Monsieur LAPRADE qui avec son accordéon nous a animé cette journée festive.



## OPÉRATION 1 ENFANT— 1 JOUET

L'Association « TOP MOTO » et la Croix Rouge Française de Provins ont renouvelé le 7 décembre dernier leur opération :

« 1 enfant— 1 jouet »

Cette année 250 motards sont passés dans notre village pour collecter les jouets que les habitants des Ormes avaient apporté.

Vous avez encore été très généreux et nous vous en remercions.

Des enfants défavorisés vont pouvoir être bien gâtés par le Père Noël.



## NOËL 2008 A L'ÉCOLE

La fête de l'école s'est déroulée le 13 décembre.



Après un spectacle de qualité présenté par la « Joyeuse Troupe » et quelques chants de Noël que nous ont offert les enfants, le Père Noël est venu faire sa distribution de jouets à la grande joie des enfants.

Bien que certains furent intimidés par sa présence, tous étaient très heureux de sa venue.



## DÉCORATIONS DE NOËL

La commission des fêtes remercie les quelques personnes bénévoles qui sont venues aider pour la décoration du village.

## BONNE ANNÉE A TOUS





## Quelques nouvelles de la Réserve Naturelle :

### Restauration et entretien de milieux naturels dans le cadre de Natura 2000 :



La Pelouse sèche de la commune de Gouaix.

Le dispositif dénommé « Natura 2000 », recense les sites, comme la Réserve Naturelle de la Bassée accueillant certains milieux naturels et espèces en régression à l'échelle Européenne, et propose des actions pour les préserver. Ainsi, l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de la Bassée a mis en place cette année deux premiers contrats de restauration et d'entretien d'une pelouse sèche et d'une prairie humide situées respectivement sur les communes de Gouaix et de Noyen-sur-Seine.

Ces zones herbacées dont l'intérêt faunistique et floristique est dépendant de pratiques agricoles extensives devenues rares dans la Bassée, seront donc fauchées et débroussaillées chaque automne pendant cinq années.

La Pie Grièche écorcheur, *Lanius collurio*, est un oiseau reconnu d'intérêt européen se nourrissant d'insectes qu'il trouve dans les zones herbacées. Le qualificatif « écorcheur » vient de l'habitude de certains individus d'empaler leurs proies sur les épines des arbustes afin de constituer un garde-manger !

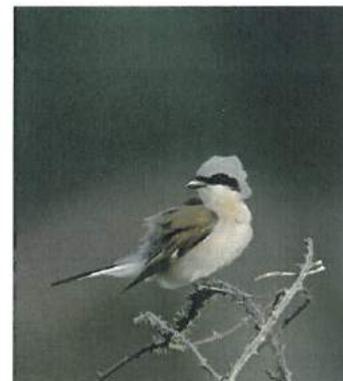


Photo : L.Bauza

### Animations scolaires avec l'école de Noyen sur Seine

La découverte du patrimoine naturel local se poursuit comme l'année dernière avec la classe de CM1-CM2 de Mademoiselle Borie. Lors de cette première sortie d'automne, les enfants ont recherché les différents types d'êtres vivants présents dans un écosystème et ont appris à reconnaître quelques espèces communes d'arbres comme le Frêne commun ou le Saule blanc. Les prochaines visites promettent encore de belles découvertes, notamment en janvier prochain où nous étudierons les traces et indices de présence des bêtes à poils et à plumes !!...

## Animations grand public :

Rappel : l'A.G.RE.NA.BA organise tout au long de l'année des visites guidées de la Réserve Naturelle gratuites et ouvertes à tous !!

Le programme d'animations de l'année 2009 paraîtra en janvier, mais déjà nous vous proposons : **samedi 31 janvier 2009**, une sortie généraliste permettant de découvrir les milieux naturels de la Bassée (dans le cadre des journées mondiale des zones humides).

RDV à 13h30 devant l'église de Mouy sur Seine ; prévoir des bottes.



Deux exemples de sorties réalisées cette année :

- Observation d'oiseaux lors de la fête de la nature
- Découverte des libellules en bord de Seine

## Sentier de découverte du Bois Prieux

Comme nous vous l'avions annoncé lors du dernier bulletin municipal, ce parcours pédestre en visite libre sera ouvert à partir du 15 mars 2009 et ceci jusqu'au 15 septembre. Pour y accéder, vous pourrez vous rendre aux aires de stationnement situées près du château d'eau d'Everly ou à la sortie du hameau de Neuvry à Jaulnes et suivre les indications de fléchage qui vous mèneront jusqu'au départ de la boucle. Pour que votre visite soit encore plus intéressante, un livret explicatif sera bientôt disponible auprès de l'AGRENABA. N'hésitez pas dès maintenant, à nous contacter pour plus de renseignements.

Nous remercions l'ensemble des propriétaires de nous avoir donné leur autorisation pour le passage du grand public sur leur terrain et comptons sur votre bienveillance pour le respect des lieux traversés.

# Notre école

Mardi 2 septembre, les 22 petits, moyens et grands de la Maternelle et les 42 élèves de l'Elémentaire ont repris le chemin de l'école pour une nouvelle année scolaire.



*11 novembre : exercice de lecture en situation réelle*

Le 16 décembre 2008, les CP, CE et CM ont participé au cross de Gouaix. Notre école peut se féliciter. 1<sup>ère</sup> de sa catégorie (année 2003): Inès Ouzerout, 2<sup>ème</sup> Shaima Mellah (2001), 4<sup>èmes</sup> Lisa Gontier (2000) et Coralie Vallée (1998).



*Cross de Gouaix*

Les maternelles n'ont guère perdu leur temps. Ils ont pu peaufiner l'exposition des objets de Noël du 18 et 19 décembre. Ils étaient très motivés, le Père Noël était passé le samedi précédent pour leur apporter les jouets qu'ils avaient commandés.



*Visite des classes par M. le Maire*



*Sortie nature en bordure de la Vouizie*

Toutes les écoles de la Communauté de Communes de la Bassée s'étaient préparées à cet évènement depuis la rentrée.

Les efforts des CE2/CM1/CM2 ont été récompensés. Ils ont remporté la coupe de sauts à la corde avec un score de 2 398.



*Exposition d'objets confectionnés par les élèves*

En cette période de fêtes, les 64 élèves de notre école, Claudine, Emilie, Aurélie et Sylvie vous adressent leurs vœux les meilleurs pour 2009.

## Mobilité des Jeunes en Europe

Séjourner dans un autre pays est un **enrichissement** à la fois **personnel** et **professionnel** : c'est l'apprentissage d'une nouvelle langue, la découverte d'une autre culture, le développement de nouvelles capacités d'autonomie et d'adaptation.

Des **atouts** de plus en plus importants dans le monde du travail et des rencontres décisives pour la vie. Erasmus\*, est un programme européen qui permet aux étudiants d'effectuer une partie de leurs études dans un autre pays européen. Mais d'autres programmes existent pour tous les types de formation, bien au-delà du monde universitaire. Leonardo da Vinci\* est destiné aux apprentis et formateurs professionnels. Comenius permet des échanges d'élèves et d'enseignants dans les écoles, collèges et lycées. Le programme Grundtvig concerne la formation continue des adultes. Destiné aux jeunes de 18 à 30 ans, le Service volontaire européen\* leur permet de partir plusieurs mois en s'engageant dans un projet associatif en Europe. Le programme Jeunesse en action renforce également la mobilité des jeunes en Europe.

D'autres programmes soutiennent la mobilité des chercheurs en Europe, les échanges culturels ou encore des rencontres entre citoyens européens et les jumelages. Autant de possibilités pour bénéficier d'une expérience inoubliable et valorisante dans un autre pays européen avec le soutien de l'Europe et de la France !

Pour plus d'informations : [www.europe-education-formation.fr](http://www.europe-education-formation.fr) et [www.jeunesseenaction.fr](http://www.jeunesseenaction.fr).

### Erasmus

Depuis déjà 20 ans, **Erasmus** permet aux jeunes, dès leur deuxième année d'études supérieures, d'étudier dans une autre université européenne pour une durée allant de 3 à 12 mois.

Les étudiants Erasmus sont inscrits dans leur université d'origine en France : **ils ne paient donc pas de droits d'inscription dans l'université d'accueil**. Presque tous les étudiants reçoivent une **bourse** et souvent des **aides supplémentaires du département ou de la région**.

Un autre volet du programme Erasmus permet aux étudiants d'effectuer une période de stage d'une durée de 3 à 12 mois au sein d'une entreprise européenne.

### Leonardo da Vinci

Le programme **Leonardo da Vinci** offre la possibilité aux **apprentis et stagiaires** engagés dans une formation professionnelle initiale (jusqu'au niveau Bac) d'**acquérir une expérience professionnelle ailleurs en Europe** pour une période allant de 2 à 39 semaines.

Le stage à l'étranger est reconnu comme partie intégrante du cursus de formation. Les apprentis et stagiaires Leonardo reçoivent une **aide financière** qui couvre les frais de déplacement, l'assurance et les coûts de la vie sur place.

### Le service volontaire européen

Le service volontaire européen est une des actions phares du programme européen Jeunesse en Action. **Le service volontaire s'adresse à tous les 18-30 ans qui souhaitent bouger en Europe et s'engager dans un projet utile aux autres.**

Aucun niveau de langue, de diplôme ou de formation n'est exigé, juste l'envie de vivre une expérience très riche dans un autre pays et acquérir des compétences personnelles, mais aussi professionnelles, utiles à leur avenir.

Les jeunes peuvent partir pour aider pendant 2 à 12 mois une organisation à but non lucratif, en réalisant une ou plusieurs activités : **animation socio-culturelle, protection du patrimoine ou de l'environnement, information des jeunes, aide aux personnes en difficulté...**

La signature d'un accord entre l'organisation qui les aide à partir, celle qui les accueille et les jeunes garantit la qualité des projets. Le service volontaire européen est gratuit pour les jeunes. Ils reçoivent de l'argent de poche, leur protection sociale est assurée. Ils bénéficient également de cours de langue pendant leur séjour.

Sabrina Solohub

# PAGE PRATIQUE

## HIVER : ROUTES DANGEREUSES

Le Conseil Général de Seine et Marne a mis en place un serveur téléphonique ( gratuit à partir d'un téléphone fixe), service hivernal, grand public.

Il vous apporte un maximum d'informations sur les prévisions d'état des routes chaque jour pendant cet hiver :

**0 800 077 001**

## TROTTOIRS GLISSANTS

Les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur leurs trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, vous devez jeter du sable ou du sel sur les trottoirs afin d'éviter les chutes des passants ( sinon votre responsabilité serait engagée).

## CHAUFFAGE AU FIOUL

L'aide à la cuve de l'hiver 2008-2009 se monte à 200€ et sera versée aux ménages non imposables ayant réglé une facture de fioul entre le 1<sup>er</sup> juillet 2008 et le 31 mars 2009. Pour l'obtenir, il faut retirer un formulaire auprès du Trésor Public et le retourner avec une copie de non imposition et de la facture de fioul avant le 30 avril 2009.

## PAPIERS D'IDENTITÉ

Hausse des prix des passeports en 2009 :

- 89€ au lieu de 60 pour les adultes
- 45€ au lieu de 30 pour les jeunes de 15 à 18 ans
- 20€ au lieu de 0 pour les moins de 15 ans.

25€ pour renouveler une carte d'identité plus de 12 mois avant son expiration (sauf changement d'adresse ou nouvel état civil).

## TARIFS MÉDICAUX

En février 2009, à partir de 70€, les médecins et dentistes vont devoir établir un devis écrit détaillant le tarif de leurs actes. Par ailleurs, un devis normalisé sera créé pour les audioprothèses, distinguant le prix de l'appareil et les prestations du prothésiste.

## MANDAT DE PROTECTION FUTURE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, ce mandat permet à une personne de choisir, pour elle-même ou pour un enfant handicapé, un ou plusieurs mandataires qui seront chargés de gérer ses affaires personnelles le jour où ses facultés ne lui permettront plus de le faire elle-même, en raison de son âge ou de son état de santé.

Ce mandat peut être établi devant notaire ou avec un formulaire spécifique (Cerfa n° 13592\*01).

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2008, les cyclistes (conducteur et passager) doivent revêtir un gilet de sécurité pour circuler hors agglomération de nuit , ou de jour lorsque la visibilité est insuffisante.

Ce non respect de ces mesures sera passible d'une contravention d'un montant de 35€ (22€ pour l'amende minorée)

- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, les titulaires du permis B depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 souhaitant conduire une motocyclette légère (de 51 à 125 cm3) devront suivre une formation obligatoire de 3 heures.

Les personnes qui ont obtenu leur permis B avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007 ne sont pas concernées.

# LA VIE DES ASSOCIATIONS

## Dn' C

D n'C est une association loi 1901,  
Elle vous propose des cours de danse moderne, jazz et de claquettes.  
Nous avons commencé nos cours le 24 septembre 2008.  
Actuellement 2 cours fonctionnent :  
(5 petits de 5 à 7 ans et 8 jeunes de 7 à 13 ans)



Nous proposons des cours pour tous les âges. Si vous êtes intéressés, Jérôme notre chorégraphe se tient à votre disposition les mercredis de 14h à 16h à la Maison des Associations.

**venez nombreux !**

XXXXXXXXXXXX

## L'ATELIER

Les activités ont reprises depuis le 9 septembre et trois nouvelles adhérentes nous ont rejointes.

Le 29 septembre, Françoise de Briare nous a montré son savoir faire dans le domaine de la couture (pique aiguilles, sacs en tissu, coussins biscornus ...)

En octobre nous avons fabriqué des abat jour en parchemin avec incrustations de fleurs naturelles.

Le 18 novembre nous nous sommes réunis pour une après midi cuisine et dégustation de l'entrée au dessert.

Le 2 décembre une intervenante nous a fait une démonstration de vitrail avec en perspective des cours débutants en janvier.

Le 6 janvier : galette des rois et en projet une sortie à thème au printemps.

Toute l'équipe vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2009.

# LES JARDINS DE LA VOULZIE

## JEUX DE SOCIÉTÉ AVEC LES ENFANTS DE L'ÉCOLE



Ce genre d'atelier est très apprécié des deux publics : jeunes et anciens. Des liens sociaux se créent et nous observons souvent une émouvante complicité. L'entraide est mutuelle.

## SCRABBLE GÉANT

Afin que les résidents voient le mieux possible, nous disposons une grille géante au mur. Le scrabble est un moment privilégié que ce soit avec les résidents des autres maisons de retraite ou bien avec les enfants de l'école.

Avec les enfants nous parlerons d'entraide, avec les résidents des autres maisons de retraite, c'est au nombre de points.

Nous avons un dictionnaire pour mettre tout le monde d'accord sur l'orthographe d'un mot.

Au début, certains pensionnaires étaient un peu réticents car ils pensaient que c'était difficile et qu'ils n'y arriveraient pas, mais ils se sont pris au jeu et maintenant ils en redemandent.



## PIQUE-NIQUE A SENS AU MOULIN A TAN

Les résidents apprécient ce genre de sortie et nous les voyons d'une autre façon. Ils sont contents de sortir de leur environnement quotidien. Ils s'entraident, poussent les fauteuils, mettent et débarrassent la table. Ils discutent et rient entre eux.

Ils aiment les animaux, les caressent et se rappellent jadis en avoir eu. Ils s'intéressent à la végétation et en particulier aux fleurs. Ils ont visité la serre. Ils reviennent ravis de leur journée et en parlent pendant des jours.



## REPAS DU PORTUGAL

C'est pour les résidents une façon de voyager, de connaître les coutumes, la musique et la gastronomie d'un pays. Ils aiment voir le personnel servir en costume local. Des pensionnaires sont contents de prêter des cartes postales ou des bibelots afin de les exposer. D'autres évoquent des souvenirs tels que voyage de nocces, lieu de naissance, villégiature.



**BONNE ANNÉE A TOUS**

# AMITIÉ

## Amicale des Personnes Âgées et des Retraités

Durant ces six derniers mois de l'année 2008, la maison des Associations a accueilli les membres, amis et sympathisants qui ont toujours plaisir à participer à nos rencontres.

Un calendrier publié au début de chaque année fixe les dates des rencontres bimensuelles, celui de 2009 figure au verso de cette page. Tous les jeux sont les bienvenus actuellement, la belote et plusieurs tables réservées au jeu de *Scrabble*®. Une pose est réservée au goûter ou les adhérents se surpassent avec des desserts réalisés par leur soin qui font le délice de tous et de chacun en toute simplicité. L'Amicale est dotée de l'ODS-5 applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.



Nous rappelons que « les portes » de l'Amicale, à la Maison des Associations, sont toujours ouvertes aux personnes âgées de cinquante ans et plus qui souhaitent partager nos distractions, ou bien faire, tout simplement, découvrir les leurs. Le meilleur accueil vous sera réservé.

*Les bénévoles plus jeunes sont, également, les bienvenus.*

D'autres photos sur Internet : <http://ehfr-redir.com/2048>

Que cette nouvelle année 2009 soit, pour vous tous, exceptionnelle et vous apporte la santé, la longévité, l'allégresse et le bonheur sans oublier tous ceux que vous aimez et que vous adorez.



## UNION DES ANCIENS COMBATTANTS

### Les Ormes sur Voulzie

Le onze novembre 2008, comme chaque année fut le jour de la commémoration de l'Armistice de la Guerre 1914-1918. Cette cérémonie a eu lieu face au Monument aux Morts situé au cimetière de la commune de Les Ormes sur Voulzie.

Sous le drapeau et les couleurs de la France, en présence des élus, des membres de l'Union et du public, quatre adolescents Florian Chapel, Léa Latour, Pierre Paris et Samuel Solé, de l'École primaire (Cm 1et2) ont lu le discours de l'Union Française des Associations de Combattants (UFAC). Le Président Guy de Natale a effectué l'Appel aux Morts pour la France dans le silence de circonstance. Monsieur Le Maire Ph. Vernet a lu le message de Mr JM Bockel secrétaire d'état chargé des Anciens Combattants, suivi du

dépôt de la gerbe, offert par la commune, et le respect d'une minute de silence.

*Merci à Mme S. Warin, directrice de l'école, pour sa participation avec ce groupe d'élèves lors de cette cérémonie.*



Photo Lucile Coustalet

Nous vous présentons nos meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2009 avec une excellente santé.



# AMITIÉ

Amicale des Personnes Âgées et des Retraités  
Association Sans But Lucratif de la Loi 1901  
77134 LES ORMES SUR VOULZIE

Pour être accueilli dans les meilleures conditions nous vous remercions d'avoir la gentillesse de bien vouloir avertir la veille :  
Mme Céline DELAHAYE - Téléphone : 01 64 01 79 63.  
Par avance merci.

11 décembre 2008

## LES RENCONTRES D'AMITIÉ 2009 – 2010

[\*] à la Maison des Associations - Les Ormes sur Voulzie - Téléphone : 01 64 01 74 91

- |                             |  |
|-----------------------------|--|
| Jeudi 15 JANVIER 2009 [*]   | - Rencontres d'Amitié  |
| Jeudi 29 JANVIER 2009 [*]   | - Rencontres d'Amitié  |
| Jeudi 12 FÉVRIER 2009 [*]   | - Rencontres d'Amitié - Les crêpes surprises                   |
| Jeudi 26 FÉVRIER 2009 [*]   | - Rencontres d'Amitié  |
| Jeudi 12 MARS 2009 [*]      | - Rencontres d'Amitié - Les gaufres de Bruxelles               |
| Jeudi 26 MARS 2009 [*]      | - Rencontres d'Amitié  |
| Jeudi 16 AVRIL 2009 [*]     | - Rencontres d'Amitié  |
| Jeudi 30 AVRIL 2009 [*]     | - Rencontres d'Amitié - Le brin de muguet porte-bonheur        |
| Jeudi 14 MAI 2009 [*]       | - Rencontres d'Amitié  |
| Jeudi 28 MAI 2009 [*]       | - Rencontres d'Amitié - Partageons la brioche                  |
| Jeudi 11 JUIN 2009 [*]      | - Rencontres d'Amitié - Les clafoutis maison                   |
| Jeudi 25 JUIN 2009 [*]      | - Rencontres d'Amitié  |
| Jeudi 16 JUILLET 2009 [*]   | - Rencontres d'Amitié  |
| Jeudi 30 JUILLET 2009 [*]   | - Rencontres d'Amitié  |
| Jeudi 10 SEPTEMBRE 2009 [*] | - Rencontres d'Amitié  |
| Jeudi 24 SEPTEMBRE 2009 [*] | - Rencontres d'Amitié  |
| Jeudi 15 OCTOBRE 2009 [*]   | - Rencontres d'Amitié  |
| Jeudi 29 OCTOBRE 2009 [*]   | - Rencontres d'Amitié - Les niflettes. Spécialités provinoises |
| Jeudi 12 NOVEMBRE 2009 [*]  | - Rencontres d'Amitié  |
| Jeudi 26 NOVEMBRE 2009 [*]  | - Rencontres d'Amitié  |
| Jeudi 3 DÉCEMBRE 2009 [*]   | - Rencontres d'Amitié  |
| Jeudi 10 DÉCEMBRE 2009 [*]  | - Rencontres d'Amitié - La bûche de Noël                       |
| Jeudi 14 JANVIER 2010 [*]   | - Rencontres d'Amitié - La Galette des Rois et des Reines      |
| Jeudi 28 JANVIER 2010 [*]   | - Rencontres d'Amitié  |

Les Rencontres d'Amitié ont lieu, le jeudi, deux fois par mois de 13 h 30 à 18 h à la Maison des Associations. Ce sont des moments, de détente, de divertissements, de traditions et d'échanges, agrémentés d'un goûter. Chacun peut y apporter gâteaux et confiseries à partager en commun ou créer la surprise !

Secrétaire Mme Céline Delahaye Tél. : 01 64 01 79 63 - Maison Associations Tél. : 01 64 01 74 91

Pas de rencontres en août, ce sont les vacances !



# INFORMATIONS GENERALES

## Mariage Communal

Le samedi 30 août 2008, Patricia François, 2ème Maire adjointe a pris pour époux Didier Moreau, employé Communal.

La célébration du mariage a été l'occasion pour le Maire de rappeler les liens qui les rassemblent depuis bien longtemps. Les membres du Conseil Municipal leurs souhaitent tous leurs vœux de bonheur dans cette union.



## Au revoir et bonne route

Nos deux sympathiques gérants du magasin Proxi nous quittent.



Les raisons de ce départ sont essentiellement d'ordre familial et personnel et absolument pas liées à des raisons de difficultés financières. Le nouveau gérant est en place. La seule gêne pour les habitants, c'est la fermeture provisoire du point Poste (le temps de la formation du nouvel arrivant). Tout va rentrer dans l'ordre rapidement. L'information a été faite sur place à l'attention des clients.

Nous leurs souhaitons à tous les deux bonne route et bon vent. Qu'ils reviennent nous voir souvent, ils seront toujours les bienvenus.

## Visite de Mr JACOB

Le 17 novembre dernier, les Ormoises et les Ormois ont répondu nombreux à l'invitation de Christian Jacob, Député de la 4ème circonscription de Seine et Marne. Sur fond d'équilibre entre le développement économique et urbain et la préservation de l'identité rurale, les questions furent nombreuses et les réponses enrichissantes. Parmi les sujets abordés, l'accueil des gens du voyage,



l'hôpital de Provins, la réactivation de la voie SNCF entre Montereau et Gouaix et le projet du « Pays du Grand Provinois ». Fort de ses 69 communes, le Pays du Grand Provinois s'est fixé quatre priorités, le désenclavement routier et ferroviaire, le renforcement de l'attractivité du territoire et de son pôle urbain, le développement économique et touristique et la valorisation de ses richesses naturelles. Fut évoqué également, la fermeture du 2ème régiment de hussard de Sourdun. En quelques chiffres: 30 millions d'euros en moins par an pour l'économie locale, 20 millions d'euros d'investissement en cinq ans partis en fumée et la délocalisation d'environ 1000 personnes. Que du bonheur...



## Un jeune Ormois à l'honneur

Dans le cadre de l'opération «découverte de la conduite accompagnée », à laquelle la Commune participe, un jeune Ormois, Alexandre BRUTH , s'est classé **SECOND** de la finale départementale du mercredi 4 juin 2008 à Melun.

A cette occasion, il s'est vu remettre par Monsieur Gilles Gomez, président d' AGEA, la coquette somme de 800 euros. Cette somme correspond à une participation financière pour l'obtention du permis de conduire par la méthode de l'apprentissage anticipé de la Conduite Accompagnée (AAC).

Toute l'équipe municipale lui adresse ses plus vives félicitations et tous ses vœux de réussite pour le permis de conduire.



## Des Ormoises et des Ormois dans la course

Le dimanche 21 septembre 2008, a eu lieu la traditionnelle « course des remparts » de Provins. Pour la 30<sup>ème</sup> édition, les compétiteurs et les spectateurs étaient venus en grand nombre.



Deux parcours sont proposés: une boucle de 6 kms ou bien trois boucles d'une distance totale de 16.761 kms.

Depuis de nombreuses années, des Ormoises et des Ormois participent à cette course. Juste pour le plaisir, la convivialité et très certainement l'envie d'affronter la célèbre montée du « trou aux chats ».



A l'année prochaine pour la 31<sup>ème</sup> édition



## Nouveau Mise en ligne sur le Web du blog Les Ormes, photos souvenir

Ce blog, composé uniquement de photos, sans aucun commentaire, permettra à celles et ceux qui le désirent d'alimenter par leurs contributions notre mémoire collective. Si vous souhaitez publier à votre tour des photos, merci de contacter l'auteur. Pour accéder au blog: [www.lesormes77.canalblog.com](http://www.lesormes77.canalblog.com)



## Disparitions de chats Attention à vos animaux familiers

Nous notons depuis quelques mois, une recrudescence de disparitions sur le périmètre de la Grande rue de Couture.

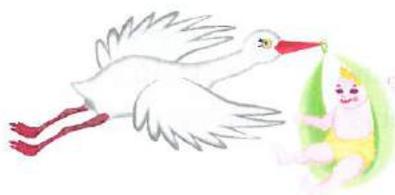


Suite à une plainte déposée par 12 familles pour 26 chats disparus, un courrier a été adressé par le Maire au Commandant de la Brigade de gendarmerie de Bray sur Seine. L'enquête est en cours.

Restez très vigilants pour éviter que la liste ne s'allonge.

# ÉTAT CIVIL 2008

## NAISSANCES



BOUCHE Melvin	31 janvier 2008
LANERO Gaëtan Axel Ramon	02 février 2008
MINOST Adrien Guy Gérard	12 février 2008
REMY --PERRIAT Virgile	11 avril 2008
DECLERCK Axel Bernard Alain	14 avril 2008
COURSIER Tom Olivier Sébastien Bernard	18 mai 2008
BRICOGNE Olivia Alexia Raphaëlla Martine Virginie	23 juillet 2008

## MARIAGES



WETZEL Thierry Pierre RENNER Katia	5 février 2008
DELOT Sébastien Albert Jean SIQUIER Delphine	14 juin 2008
MOREAU Didier Maurice FRANÇOIS Patricia Lucienne Suzanne	30 août 2008



# DÉCÈS

LEDUC Jeanne Irène Epouse MARCEAU	05 février 2008
GUILLEMOT Georgette Louise Epouse ROUFOSSE	26 mars 2008
CADET Juliette Simonne Veuve LEROY	05 avril 2008
PORRON Myrtille Liliane Veuve BOURDIN	06 juin 2008
GOASDOUE Jeanine Marie Joseph Ernestine Epouse BEAU	07 novembre 2008



## **MAISON DE RETRAITE « LES JARDINS DE LA VOULZIE »**

<i>VIGUIER Bernard Etienne Jean</i>	<i>15 mars 2008</i>
<i>GANDOLFI Amélia Matilde Aldina VeuveFRANCESCHINI</i>	<i>11 avril 2008</i>
<i>LE THUAUT Marguerite Eugénie Suzanne Vve COULOUMY</i>	<i>4 mai 2008</i>
<i>LECORRE Jean Emile</i>	<i>22 mai 2008</i>
<i>PETILLIER Andrée Félicie Veuve KAUSCH</i>	<i>23 mai 2008</i>
<i>LE CLECH Hélène Eulalie Veuve HAREUX</i>	<i>25 mai 2008</i>
<i>BERTRAND Alfreda Jeanne</i>	<i>02 septembre 2008</i>
<i>TOUZERY Jeanne Joséphine Veuve HEILIGENSTEIN</i>	<i>19 septembre 2008</i>
<i>CHAUSSIN Henri Robert</i>	<i>13 novembre 2008</i>
<i>PY Emilienne Pauline Veuve HAUTBOIS</i>	<i>22 décembre 2008</i>
<i>COICHOT Gabrielle Jeanne Veuve FASSOT</i>	<i>27 décembre 2008</i>
<i>GRAS Jean Hippolyte Antoine</i>	<i>27 décembre 2008</i>





CARTES POSTALES  
DES ORMES

